

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2019/06

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	17	17

Date de la convocation :

le 15 mars 2019

Date d'affichage :

Le 2 avril 2019

Séance du 21 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mars à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA,

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel GAGE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEOEUF, Patrick PEYR, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Dominique FERRY par Monsieur Daniel GAGE, Monsieur Marcel DAUSQUE représenté par Monsieur Didier BÉRANGER.

Absents excusés : Mesdames Marianne PARIGOT, Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN Messieurs Patrick ALLARD, Alain DENNEL, Daniel FORGET, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique FONTAINE

Objet : Subvention d'investissement à la commune de Conchy les Pots

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1111-4,

Vu les statuts du SEZEO,

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Énergétique du 26 février 2019,

Monsieur le Président présente le projet de la commune de Conchy les Pots de création d'une chaufferie bois de 150 Kw desservant une école et une maison médicale. Cette solution s'inscrit dans une démarche de maîtrise de l'énergie et de production de chaleur par énergie renouvelable,

Cette installation est estimée à 100 000 euros hors taxe (chaufferie et silo) et fait l'objet d'une subvention de la région Haut de France à hauteur de 40,5 %.

Monsieur le Président propose d'apporter une aide financière à la commune de Conchy les Pots à hauteur de 20 % du coût total estimé, dans la limite de 20 000 € et propose d'amortir comptablement cette subvention sur une durée de 15 ans,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

ACCORDE une subvention d'équipement à la commune de Conchy les Pots pour la création d'une chaufferie bois 150 Kw et de son silo pour desservir une école et une maison médicale,

FIXE cette subvention à 20 % du coût total hors taxe de l'installation, dans la limite de vingt mille euros,

FIXE à 15 ans la durée d'amortissement comptable de cette subvention versée,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

